

Ministère de la Guerre.

Louis-Philippe, Roi des Français,

A tous présents et à venir, Salut.

Sur nos ordonnances des 21 Juillet 1848, 5 Juin 1<sup>er</sup> Septembre 1847, sur les conceptions en Algérie, sur le rapport de notre Ministre Secrétaire d'Etat au

Département de la Guerre,

Nous avons ordonné & ordonnons ce qui suit :

Art. 1<sup>er</sup>

Il est créé dans la vallée de l'Oued-Tendekh (Province de Constantine), à l'embranchement des routes projetées d'El-Aroueb et de Philippville à Bône, un centre de population de 120 familles européennes qui prendra le nom de Jemmapes.

Art. 2.

Un territoire de 2,850 hectares est affecté à cette création.

Art. 3.

Notre Ministre Secrétaire d'Etat au Département de la Guerre est chargé de l'exécution de la présente Ordonnance.

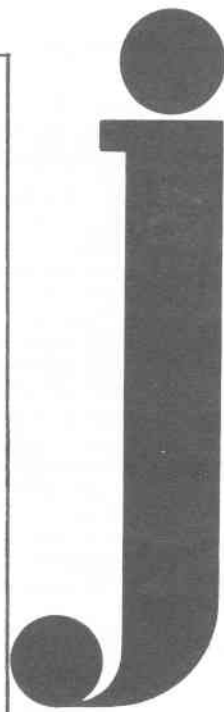
Fait à Paris, le 14 Janvier 1848.

Signé: Louis Philippe

Paul Dol:  
Le Pair de France,

Ministre Secrétaire d'Etat de la Guerre,

Signé: Vercel



IL  
Y  
A

140 ANS...

# Jemmapes et son canton

## ● ECOT 88

N'oubliez pas, chers compatriotes et amis, votre cotisation 1988 (membre d'honneur 100 F, bienfaiteur 50 F, actif 30 F).

Expédiez :

— soit un virement postal à "Amicale des anciens Jemmapois", C.C.P. Paris 497682 P.

— soit un chèque bancaire libellé au nom de notre nouvelle trésorière, Marguerite TOURNIER, à lui expédier résidence Vénus, 34, avenue Daniel-Fery, 93700 Drancy.

D'avance, merci !

COMME nous l'avions annoncé dans le dernier numéro de notre bulletin, nous commençons à évoquer le souvenir de ceux qui, il y a 140 ans, en 1848, participèrent à la fondation de Jemmapes.

Ci-contre, le fac-similé du décret signé par Louis-Philippe, roi des Français, document de base d'une aventure qui allait durer 114 ans. Neuf jours plus tard, le roi abdiquait, cédant la place à une république qui fut proclamée le 25 février.

Suivirent alors plusieurs mois de troubles, si bien que le décret pour l'établissement des colonies agricoles ne refit surface que le 19 septembre pour être présenté au gouvernement et approuvé, le 27, par arrêté du général Lamoricière, ministre de la Guerre. Un crédit de 50 millions de francs était prévu, pour couvrir les exercices budgétaires de 1848 (5 000 000), 1849 (10 000 000), 1850 et 51 (35 000 000) nécessaires à l'établissement des colonies et à leur prospérité.

Deux catégories de colons composeraient le contingent : les citoyens-cultivateurs ou "ceux qui déclareront vouloir le devenir immédiatement" (on croit rêver !), et les colons-ouvriers d'art.

Les citoyens auraient à justifier de leur nationalité, âge, profession, moralité, aptitude physique, et fournir les mêmes renseignements sur les membres de leur famille, nul célibataire ou chef de famille n'étant admis au-delà de 60 ans.

Les colons seraient transportés aux frais de l'Etat, eux et leurs effets mobiliers (mais interdiction d'emporter des meubles). Chacun — homme

● Suite page 4.

● A l'issue de l'assemblée générale qui s'est tenue le 17 janvier au siège social, Maison des Rapatriés de Paris, le conseil d'administration a constitué le bureau de notre association de la façon suivante : présidente, Maria Tournier ; vice-président, René Laurent ; trésorier, Marguerite Tournier ; trésorier adjoint, Jean Benoit (chargé, en outre de la presse et du bulletin) ; secrétaire, Sauveur Dol ; assesseurs, Gillette et Marcel Demange, Roger Tournier, Henri Tournier, Mauricette Dol, Henriette Laurent, Raoul Dupont, Gaston Brandi (ce dernier, chargé des relations extérieures). Rappelons que ce bureau, constitué lors de la première assemblée générale, en janvier 1985, l'est — de par l'article 9 des statuts — pour quatre ans, c'est-à-dire jusqu'à janvier 1989.



# GE D FENDECK

dix hectares de terrain propre à la

concessions de 200 à 300 hectares  
lieu d'élever des fermes ; un vaste  
tant servir plus tard à l'agrandisse-  
vé.

peut-être permettre, au sud du  
d'usines, mais les études sont  
augmenterait le volume des eaux  
ait l'irrigation.

ré d'un mur de 3,50 m flaqué de  
supérieur approuve, sauf quelques  
tantes.

à 100 000 F si les travaux sont faits  
s et à 254 000 si par des ouvriers

MEMBRE.)

FRANÇAISE.

Fraternité

LA GUERRE.

SATION  
GÉRIE.

PUBLIC.

par comme membres de la Commission qui doit,  
de du 19 de ce mois, vérifier les titres des colons,  
agricoles, les citoyens :

MAKTELPT, Maire du 7<sup>e</sup> arrondissement;  
RICHARD, Maire du 8<sup>e</sup> arrondissement;  
DUMONT, Directeur général de la Préfecture de police;  
DUMONT, Directeur en médecine;  
GRISOLLE, idem;  
FELLSAN, ancien Sous-Directeur au Ministère de la guerre.

citoyen CAILLÉ, sous-chef de bureau à la direc-  
tion nommé le citoyen TRELAT Président, et le

ont participer au bénéfice du décret et faire par-  
ticiper les colonies agricoles en 1949, sont invités  
des listes seront ouvertes en conséquence,  
sant laquelle devront ultérieurement comparaître  
leurs titres et pour leur admission.

partement connaître aux maires leur âge, leur  
profession, et qu'ils y joignent les papiers, livres,

indiquera prochainement les conditions d'admis-  
sion et les avantages de diverses natures qui

REPONSES A L'ENQUÊTE

celui qui était déjà son fiancé.

Pour apprécier la ténacité  
de ceux qui s'accrochèrent à  
notre Algérie, retenons encore  
qu'en 1855, Jean Cristoforo  
Roca, sujet espagnol, militaire  
libéré du 2<sup>e</sup> régiment de la  
Légion étrangère, prit pour  
épouse une Parisienne partie  
sept ans plus tôt de son XI<sup>e</sup>  
arrondissement : Marie Barbe  
Leroux ; le nouveau marié  
était âgé de 33 ans, sa  
conjointe de... 47.

Dans le numéro 5 de notre bulletin — septembre 1984 — l'article intitulé " Les Pionniers de 1848 " était suivi de quelques strophes adaptées d'une complainte racontant le calvaire enduré par les colons parisiens implantés les premiers en terre jemmapoise. De nombreux lecteurs ayant, alors, exprimé le souhait de connaître le texte complet, voici une bonne occasion de leur donner satisfaction.

## COMPLAINTE DES COLONS DE 1848

Ils étaient riches d'espérance  
Ces petites gens de Paris  
Qui s'étaient exilés de France  
Pour faire souche en Algérie.

Colons venus des bords de Seine,  
Appâtés par de beaux discours,  
Aux pentes de Sidi Meziène,  
Ils ont vécu de sombres jours.  
Femme, aïeuls, fils, brus, gendres, filles  
— Cheptel du phantasme algérien —  
Ils ont entraîné leurs familles  
Dans une vie de galérien.

Au départ : cloches, tintamarres,  
Uniformes et beaux atours,  
Frissons de drapeaux et fanfares,  
Salves d'honneur et grands discours...  
Puis, à force de trématages  
— Tantôt toués, tantôt halant —  
Quatorze journées de voyage  
Jusqu'en Arles, sur des chalands.

Par le rail, on rallie Marseille  
Où la frégate " Le Cacique "  
— Crachant ses fumées — appareille  
Vers les mirages de l'Afrique...  
Mais là, marche à goût de poussière  
— La peau moite et le gosier sec —  
Au train des convois militaires,  
Pour gagner le camp du Fendek.

A l'ordinaire, étiques soupes,  
Ratas visqueux, carnes fumées ;  
Hébergement, comme la troupe,  
Dans les guitounes de l'armée.  
Le temps de ravauder ses hardes  
Et de carreler ses souliers,  
Rassemblement — et que ça barde ! —  
Avec pioches, scies et maillets.

De la diane au battez-breloque,  
Il faut coltiner des parpaings,  
Construire un puits, quelques bicoques,  
Une route et un four à pain.  
Un jour sur deux, en alternance,  
On s'en va bâtir des remparts  
Ou des entrepôts d'intendance,  
Aux ordres de sergents braillards.

Et, là-bas, les femmes craintives  
Protégées par des fantassins,  
Vont faire, en convoi, leur lessive  
Dans l'eau chiche d'un oued malsain.  
Fends, creuse, cloue, savonne, cogné  
Et trime comme les bagnards...  
A multiplier les besognes,  
On a vite perdu son lard.

Malgré les carcasses étiques  
Qui flottaient dans les oripeaux,  
Punaises, poux, puces, moustiques  
S'acharnaient à piquer la peau.  
Et des flots bourdonnants de mouches  
Vous collaient — grouillantes et drues —  
Au coin des yeux et de la bouche,  
En tourbillonnantes verrues.

Avec ces bêtes et leurs miasmes  
S'ajoutant aux rudes corvées,  
Il restait bien peu d'enthousiasme  
Quand on put, enfin, cultiver.  
On n'avait plus goût à l'ouvrage  
Pour mettre en valeur ces lopins  
Qui, loin des remparts du village  
Seraient le futur gagne-pain.

Emblavant la Terre Promise  
Aux rares endroits sans buissons,  
On n'a fait suer sa chemise  
Qu'à de faméliques moissons.  
Quand on veut travailler la terre,  
Il faut avoir fait ce métier  
Ailleurs qu'aux Filles du Calvaire  
A la Bastille ou au Sentier.

Seuls, quelques fous ont eu l'audace  
De défricher leur concession,  
Jour après jour, sous la menace  
De la panthère, du lion  
Ou des malandrins indigènes  
Qui — poussant des cris gutturaux —  
Jaillissent d'un bosquet de chênes  
Et vous saignent comme un chevreau.

Pour rendre encore un peu plus rude  
La trame de la tragédie,  
Vint s'adjoindre, à la lassitude,  
Le cortège des maladies :  
Des vents qui momifiaient les lèvres,  
Lourds des sables du Sahara,  
Semèrent des germes de fièvres,  
D'amibiase et de choléra.

Souvent, des familles entières,  
Anéanties le même jour,  
Dans l'humble et hâtif cimetière,  
Ont été couchées pour toujours,  
A quelques pas du capitaine  
Qui commandait le campement,  
Emporté par la crue soudaine  
D'un oued où guéait sa jument.

Entre la tombe et la civière,  
Sous le soleil incandescent,  
On a souffert mille calvaires  
Et pleuré des larmes de sang...  
Il s'est envolé le beau rêve,  
Le gros filon, la bonne affaire...  
Marche, sue, râle, saigne, crève...  
Leur paradis, c'était l'enfer.

Pour le retour, de guerre lasse,  
Nouant les coins d'un vieux torchon,  
Les doigts tremblants, la tête basse,  
On a refait son baluchon.  
Adieux veau, vache, olivier, vigne,  
Ecus, pactole, Eldorado !  
Sur ceux qu'avait touchés la guigne,  
L'oubli fit tomber son rideau.

Elle est amère, la complainte  
De tous ces gamins de Paris,  
Sur des ritournelles que chuinte  
Un vieil orgue de barbarie.

# IL Y A 140 ANS...

• Suite de la page 1.

ou femme — recevrait, chaque jour, une ration de vivres ; les enfants au dessous de 12 ans, une demi-ration.

Chaque colon-cultivateur était assuré de recevoir gratuitement, une fois parvenu sur le lieu de son implantation :

— une habitation que l'Etat ferait construire dans les plus brefs délais et qui satisfait strictement aux besoins de l'exploitation agricole ;

— un lot de 2 à 10 hectares, selon le nombre de membres de la famille, la profession et la fertilité de la terre ;

— les semences, instruments de culture et cheptel indispensables à la mise en culture des terres ;

— des rations quotidiennes de vivres pendant les travaux d'implantation.

Pendant la morte saison, les colons cultivateurs seraient employés aux travaux d'utilité publique, et recevraient un salaire au taux des prix courants du pays.

Les colons ouvriers d'art seraient employés à l'installation des cultivateurs et à l'établissement du centre : construction d'habitations, enceintes, routes et autres travaux publics. Eux aussi recevraient des rations, en attendant que leurs travaux produisent salaire.

Par la suite, ils pourraient obtenir des concessions, à condition d'en faire la demande dans les trois ans suivant leur arrivée.

Onze autres articles — il y en avait 22 en tout — fixaient les conditions d'attribution provisoire (puis définitive) des concessions, les cessions, successions, déchéances ou reprises de possession.

Des instructions supplémentaires précisèrent, par la suite, que :

1. - Chaque colon titulaire ou chef de famille recevra, à sa mairie, une carte blanche sur laquelle figureront son

numéro d'admission et le nombre de membres de sa famille ;

2. - Le poids du bagage est fixé à 50 kilogrammes par tête, les enfants au dessous de deux ans n'y ayant pas droit ;

3. - Les colons sont autorisés à emporter des outils, pourvu qu'ils ne dépassent pas un poids raisonnable, et soient d'un transport facile ;

4. - Il est souhaitable que les paquets d'effets ne dépassent pas 40 à 45 centimètres de haut et 50 à 55 de long ;

5. - Les colons ne pourront emmener ni chien ni aucune espèce d'animaux ;

6. - Il est essentiel que les colons se munissent, autant que possible, d'une couverture par personne ;

7. - Les colons ne pourront avoir, avec eux, qu'un matelas pour deux personnes ; "quant aux objets de literie ou entre de la plume, ils ne peuvent être admis, attendus qu'ils sont sans emploi en Algérie"

8. - Chaque colon devra être pourvu d'un couteau, d'une cuillère, d'une fourchette, d'un vase (sic) à boire, s'il ne veut se servir du gobelet commun...

## NOS JEMM'AGAPES EN ILE-DE-FRANCE

**G**AGEONS que Joséphine Oliviero ; M. Louis Lafont, son épouse, sa fille Lydie et son gendre ; Genevive et Michel Baroche, petits-enfants de Jeanne Benoît ; ainsi que Laurette et Patrick Tournier, belle-fille et fils de Marguerite et Roger — respectivement "montés" de Vendée, du Doubs, de Loire-Atlantique, de l'Yonne ou, plus prosaïquement venus de La Courneuve — se souviendront longtemps de leur dimanche 17 janvier, passé, pour la première fois — et sans doute pas la dernière — dans la chaude et fraternelle ambiance jemmapoise, à la Maison des Rapatriés de Paris, avec une quarantaine de compatriotes fidèles habitués de nos agapes saisonnières.

Outre le couscous traditionnel, l'ordre du jour prévoyait l'assemblée générale, avec renouvellement partiel des cadres de notre Amicale.

En effet, après quelques années d'activité bien remplies — ce dont nous les remercions — Henriette Laurent et Henri Tournier ont décidé de

## PROCHAINES REUNIONS

- A PARIS, dimanche 17 avril à midi, Maison des Rapatriés, 7, rue P.-Girard (métro Laumière). 100 F par convive. Chèque bancaire à Marguerite Tournier, 34, av. D.-Féry, 93700 Drancy, ou virement au C.C.P. Paris 497682 P : " Amicale des Anciens de Jemmapes ".
- PRÈS D'ALÈS, pour Pâques (2-3-4 avril), " Fumalanoyades ". Renseignements : Guy Beane, Las Rebes, 8, bâ. B, 34000 Montpellier (tél. 67.41.13.76).
- A PARIS, dimanche 22 mai. Pentecôte ; méchoui de l'Amicale P.N. de la R.A.T.P. Renseignements, Claude Tallieu (tél. 40.46.40.29).

• Bienvenue à nos nouveaux compatriotes :

— Geoffroy MANGION, frère de Matthieu, fils de Michel et Claire née Bertier, petit-fils de Michel et Françoise Mangion, arrière-petit-fils de Mme Elisabeth Mangion, né le 21 juillet 1987 à Hamilton (Ontario) Canada.

— Noëlle CARUANA, fille de Louis-François et Monique née Salinier, petite-fille de Louis et Helyette Caruana née Spiteri, arrière-petite-fille de Mme Spiteri, d'Auribeau.

— Marion BOISSIER, sœur de Romain, fille du D<sup>r</sup> Jean-Marc et de Béatrice Boissier née Pellegrino, petite-fille de M. et Mme Boissier née Huguonnot.

Vœux aux nouveaux nés et félicitations aux familles qui sont dans la joie.

• Nous avons appris avec peine le décès de :

— Mme Joséphine ER-LACHER, née Durand sœur de Laches Seyvet et Eberstein, en juin 1987.

— Georges SALAMY, 66 ans, décédé le 6 décembre 1987 à Riom.

— Jeanne PIERLOT, 71 ans, décédée le 5 janvier 1988 au château de Ratilly (Yonne) ; veuve de Norbert, belle-sœur d'Alain et Yvane Pierlot née Flandin.

— André BERRUX, 72 ans, décédé subitement à Azille (Aude), le 8 février 1988.

— Pierre ROUX, 83 ans, décédé à Castres le 18 février ; épouse de Georgette née Canuel.

— Odette ARAGON, née Ferré, 75 ans, décédée à Soisy-sous-Montmorency le 18 février ; apparentée aux familles Delaporte, Flandin et Eberstein.

— Julienne BARONE, née Bourge, 92 ans, décédée le 20 février ; tante de Mme Hernandez née Bourge.

— Marie Joséphine CINI, née Barbato, 86 ans, décédée à Montfort-en-Chalosse le 22 février ; mère de Mauricette Dol et de Georges Cini, apparentée aux familles Barbato, Perret, Didier.

— Frédy DELAPORTE, 72 ans, décédé le 13 mars à Jouy-en-Josas ; apparenté aux familles d'Auribeau, Canuel, Bouny, Ferri, Didierlaurant, Barthes.

Nous disons notre compassion et notre amitié à leurs proches.

### • VIENT DE PARAÎTRE

Le numéro 8 de la collection " Afrique du Nord ". Alger et Oran, le Sahara et le Sud tunisien. 256 pages, 560 photos. A commander au P. Roger Duvollet, collège Saint-Georges de Martory, 70000 Vesoul (franco : 74 F), par chèque ou timbres-poste.

• Responsable de la publication : Jean BENOIT 13, Vallée des Angès 93390 Clichy-sous-Bois Tél. (16) 1.43.30.19.85

IMPRIMERIE ROUSSEAU - MEAUX R.C.S. MEAUX B 745.751.628

### • RECHERCHES

— Marcel Gamba, domaine de La Bauzeille La Serpent 11190 Couiza, cherche des documents, photos, témoignages, anecdotes sur Pierre Cusin qui fut, de longues années durant, adjoint spécial d'Auribeau et conseiller général du canton de Jemmapes ;

— Mme Vatin-Duclos, résidence Elisabeth, rue Achille-Carlier, 59530 La Quesnoy (tél. 27.49.13.13), cherche l'adresse de la famille Bligand qui habitait Philippeville.

Notre jeune compatriote Francis Durand a présenté avec succès, récemment, un mémoire de maîtrise sur Bayard où était implantée sa famille.

Au cours de ses recherches, il a consulté de nombreux documents — dont celui que nous retranscrivons ci-contre — et a eu l'amabilité de nous en faire profiter.

Il s'agit d'un rapport rédigé par un officier du génie en garnison à Philippeville, chargé des études avant l'implantation de la colonie de Jemmapes — le capitaine Noël, pense-t-il.

# PROJET DE VILLAGE DANS LA VALLÉE DE L'OUED FENDECK

**L**E village sera assis sur un petit monticule ; à 70 kilomètres de Bône, à 35 d'El Arrouch, par la vallée de l'oued Addarats, à 32 kilomètres environ de Philippeville par la vallée de l'oued Guedy sur la route de Bône à El Arrouch.

Tout le terrain qui sera occupé appartient au beylick, il n'y aura donc pas d'expropriation à effectuer, et, en accordant aux cheicks des tribus établies sur ce point de concession (ce) qu'ils demandent, on arrivera facilement (à obtenir) le déplacement de ces tribus.

La disposition du village comprend 120 lots urbains occupants de 1 000 à 1 400 mètres carrés.

Les rues auront 10 mètres de large, les grandes rues seules 12 mètres. La grande place aura 100 mètres sur 75. L'église et la mairie seront au sud de la place ; on a placé à côté le presbytère et l'école.

Chaque colon aura un lot rural d'un demi-hectare de terrain

propre au jardinage et de dix hectares de terrain propre à la culture.

Outre cela, il y a cinq concessions de 200 à 300 hectares sur lesquelles il y aura lieu d'élever des fermes ; un vaste terrain communal, pouvant servir plus tard à l'agrandissement du bourg, est réservé.

L'oued Fendek pourra peut-être permettre, au sud du village, l'établissement d'usines, mais les études sont nécessaires. Un barrage augmenterait le volume des eaux pendant l'été et favoriserait l'irrigation.

Le village serait entouré d'un mur de 3,50 m flaqué de bastionnets crénelés.

Le commandement supérieur approuve, sauf quelques modifications peu importantes.

La dépense est évaluée à 100 000 F si les travaux sont faits par les ouvriers militaires et à 254 000 si par des ouvriers civils.

# 851 GAMINS DE PARIS PARTIS A L'AVENTURE

ILS furent 851 inscrits, admis à partir, le 12 novembre 1848, à destination de Jemmappes.

"Jemmappes (sic), près de Philippeville, route de Bône", précise le document soigneusement calligraphié par un plumitif louis-philippard.

Au total, 851 personnes — femmes, hommes, enfants — dont 107 individuels, 50 couples et 103 familles, se décomposant en 46 de trois personnes, 33 de quatre, 26 de cinq, 25 de six, 10 de sept et 3 de huit membres.

Le cinquième arrondissement (1) fournissait le plus fort contingent, soit 158 âmes, suivit du huitième (2) avec 66 ; puis 48 du sixième (3), 38 du septième, 32 du dixième...

Outre le premier 24, le deuxième 19, le quatrième 23, le neuvième 25, le onzième 10, et le douzième 26 (4), d'autres communes de la Seine, de la Seine-et-Oise, de la Seine-et-Marne, de l'Oise — et même de l'Eure et du Loiret — avaient fourni des colons :

Auteuil 23, Auvers-Essonne 7, Croisy 7, Mogneville 4, Noailles 2, Pontault-Combault 6, Les Batignolles 3, l'île-Saint-Denis 3, Saint-Germain-en-Laye 1, Saint-Mandé 4, Belleville 77, Montmartre 5, Montrouil 1, Poissy 14, Jouarre 1, Triel 16, Bercy 19, Clichy 26, Beaugency 1, Maison-Alfort 8, Neuilly 5, Pré-Saint-Gervais 2, Saint-Cloud 4, Vaugirard 1, Taverny 8, Saint-Maur 5,

Vanves 5, La Chapelle 36, Champagne 2, Gentilly 17, Liancourt 9 et Pantin 11.

Parmi ces 851 personnes, se trouvaient neuf femmes enceintes qui accoucheront au cours de l'année 1849 : les dames Cottin, Monnier, Camparat, Grossœuvre, Sellier, Mozet, Potier, Veillat et Dupré.

Le sixième de ces 851 partants mourra au cours de l'année 1849, François Varoquet, maçon originaire de La Chapelle, ouvrant la longue liste des victimes

## RAPATRIÉS...

En 1850, par contre, on ne dénombrera que 19 morts (5), mais seulement parce que la plupart de ces colons de 1848 ont déjà été rapatriés, pour être remplacés par une population mieux habituée au climat méditerranéen : Méridionaux, Italiens, Maltais, anciens militaires, ou familles implantées en Algérie avant 1848.

Ce rapatriement presque immédiat a fait que la plupart des patronymes, contenus dans la longue liste des partants, ne nous sont pas familiers. Les seuls à être arrivés jusqu'à nous sont ceux des Denis, Meyer, Clément, Blanc, Ballois, Kayser (qui fut le deuxième maire de Jemmappes) et — peut-être — Blanc-Brude, orthographié Blanhulte sur la liste de notre calligraphe parisien.

Retenons également le nom de M. George — originaire du IX<sup>e</sup> arrondissement — qui, en 1853, sera nommé officier d'état civil. Son patronyme n'est pas arrivé jusqu'à nous pour la bonne raison que ce Parisien n'avait qu'une fille, Pauline (5), dont descendent peut-être certains de nos actuels compatriotes.

A eux le soin de vérifier.

1. Bonne-Nouvelle, Porte Saint-Martin, Saint-Denis, Montorgueil.

2. Quinze-Vingt, Saint-Ambroise, Popincourt, Marais.

3. Temple, Porte Saint-Denis, Lombards, Saint-Martin-des-Champs.

4. Paris ne comptait alors que 12 arrondissements. Les huit autres ne devaient être créés qu'en 1860, sous le Second Empire, lorsqu'on rattacherait à la capitale les communes de Vaugirard, Grenelle, Belleville et La Vilette, ainsi qu'une partie des villages de Charonne, La Chapelle, Saint-Denis, Auteuil, Passy, Les Batignolles-Monceau, Ivry, Gentilly, Montrouge, Neuilly et Bercy.

5. Cette année-là, on enregistra aussi trois mariages dont un des conjoints — sinon les deux — était d'origine parisienne.

D'abord, celui du maçon Charles Exiga, né à Ajaccio, avec Pauline Augustine George, originaire du III<sup>e</sup> arrondissement ; puis celui de

(24 SEPTEMBRE.)  
**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.**  
 Liberté, Égalité, Fraternité.  
 MINISTÈRE DE LA GUERRE.

# COLONISATION DE L'ALGÉRIE.

## AVIS AU PUBLIC.

Un arrêté du Chef du Pouvoir exécutif a désigné comme membres de la Commission qui doit, d'après l'article 9 du décret de l'Assemblée nationale du 19 de ce mois, vérifier les titres des colons, et désigner ceux qui seront appelés à former les colonies agricoles, les citoyens :

FOY, MARTIN-BERNARD, DIDIER, DUBOIS, RELAY, BOHREL, TRELAT, Représentant du peuple, Maire du 19 <sup>e</sup> arrondissement.	Représentant du peuple.	MARTELLET, Maire du 9 <sup>e</sup> arrondissement; RICHAUD, Maire du 8 <sup>e</sup> arrondissement; D'HELLY, Secrétaire général de la Préfecture de police; DUBOY, Directeur du service; GROUILLÉ, idem; FELLMANN, ancien Sous-Directeur au Ministère de la guerre.
--	-------------------------	--

Les fonctions de secrétaire ont été attribuées au citoyen CAILLÉ, sous-chef de bureau à la direction des affaires de l'Algérie.  
 La Commission s'est constituée le 23; elle a nommé le citoyen TRELAT *Président*, et le citoyen DIDIER *Vice-Président*.  
 Elle commencera immédiatement ses opérations.  
 Les citoyens de toutes professions qui désirent participer au bénéfice du décret et faire partie des 12.000 colons qui doivent être installés dans les colonies agricoles en 1848, sont invités à se faire inscrire dans leurs matrices respectives, ou des listes seront ouvertes en conséquence. Les listes seront transmises à la Commission, avant laquelle devront ultérieurement comparaitre les pétitionnaires pour la vérification définitive de leurs titres et pour leur admission. Il est essentiel que les pétitionnaires fassent exactement connaître aux maires leur âge, leur profession, la composition de leur famille, leur domicile, et qu'ils y joignent les papiers, livrets, certificats, etc., établissant leur position.  
 Un règlement du citoyen Ministre de la guerre indiquera prochainement les conditions d'admission dans les colonies, le mode de transport de colons et les avantages de diverses natures qui leur sont accordés.  
 Paris, le 23 septembre 1848.

Louis Chambellan avec Lise Aulnette (d'une famille de sept personnes venues du III<sup>e</sup> arrondissement — une autre sœur, Marie-Louise, épousera, en 1851, Nicolas Brout, sous-lieutenant au 2<sup>e</sup> régiment étranger, en garnison à Batna); enfin, celui de deux "pays": Joseph Clervoix, de Taverny, et Marie Foucaud, partie toute seule de Paris, peut-être afin d'accompagner dans l'aventure algérienne

celui qui était déjà son fiancé. Pour apprécier la ténacité de ceux qui s'accrochèrent à notre Algérie, retenons encore qu'en 1855, Jean Cristoforo Roca, sujet espagnol, militaire libéré du 2<sup>e</sup> régiment de la Légion étrangère, prit pour épouse une Parisienne partie sept ans plus tôt de son XI<sup>e</sup> arrondissement: Marie Barbe Leroux; le nouveau marié était âgé de 33 ans, sa conjointe de... 47.